

Subvention 2020 au Bureau des Elèves de l'UPSSITECH.

Conseil d'administration du 21 septembre 2020

Délibération 2020/09/CA-071

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers accordent une subvention de 4 000 € au Bureau des Elèves de l'UPSSITECH (budget UPSSITECH).

Toulouse, le 21 septembre 2020

Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 28

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 5

Ne prennent pas part au vote : 0